Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260327-D2026_22-DE

Délibération N° 2026-22

DEPARTEMENT DU MORBIHAN-56

COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

DATE DE CONVOCATION :

23 mars 2026

DATE DE L'AFFICHAGE :

23 mars 2026

Nombre de membres :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à 14h30, le Conseil Municipal de la commune de L'ILE D'ARZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale du Gourail située 128 rue du Gourail, sous la présidence de Monsieur Hervé LE BOURDIEC, doyen du conseil municipal.

Etaient présents : LE BOURDIEC Hervé, PORSMOGUER Fabienne, THORAVAL Yann, HAUTCHAMP Violaine, MÉRIAN Joël, LE BAGOUSSE Léa, ROSE Éric,

Etaient absents :

Etaient excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Noms des Mandants	A à	Nom des Mandataires

Est nommé (e) secrétaire de séance : PORSMOGUER Fabienne

ORGANISATION GÉNÉRALE – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mars à quatorze heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du conseil municipal de la commune de l'Île d'Arz proclamés élus suite aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026, se sont réunis dans la salle municipale du Gourail, sur la convocation du 23 mars 2026, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Jean LOISEAU.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M LE BOURDIEC Hervé	
Mme PORSMOGUER Fabienne	
M THORAVAL Yann	
Mme HAUTCHAMP Violaine	
M MÉRIAN Joël	
Mme LE BAGOUSSE Léa	
M ROSE Éric	
Mme FLOURIÉ Marie	
M LE BAIL Yves	
Mme CAHUZAC Marie-Hélène	
M D'HUICQUE Thierry	

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260327-D2026_22-DE

Absents : 0

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :

La séance a été ouverte sous la présidence de de Monsieur LE BOURDIEC Hervé, doyen des conseillers municipaux, en remplaçant du Maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Fabienne PORSMOGUER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal
(art. L. 2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- ***entérine la validation de ces points***

Voté à l'unanimité par : 11 voix Pour,
0 Contre,
0 Abstention

Ile d'Arz, le 30 mars 2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

